

Un juge fédéral veut obliger le Kentucky à "marier" des paires homosexuelles

Author : Louis-Mériadec Kercosquer

Categories : [Brèves](#), [Points non négociables](#), [Riposte Catholique](#)

Date : 4 juillet 2014



Alors que le Kentucky avait, en 2004, voté à 75% pour interdire la reconnaissance, et, a fortiori, la célébration, de « mariages homosexuels », un juge fédéral, du nom de John Heyburn, a cassé ces deux amendements faits à la constitution de l'état, en jugeant tout d'abord que le Kentucky devait reconnaître ces unions lorsqu'elles avaient été faites dans d'autres états, puis en soulignant que cet amendement violait la clause de « protection égale » de la constitution des États-Unis, en tant que « donner une même protection à des couples de même sexe ne diminuait en rien la liberté des autres ». Un argument indigent et éternellement rebattu, donc, qui sert à aller vaillamment contre la volonté massive de tout un état de conserver, au beau milieu du pays à la tête du matérialisme progressiste mondial, les quelques structures naturelles

qui font encore tenir une société. Le gouverneur du Kentucky a affirmé que l'état allait faire appel de cette décision.